

Amiante : Maintenir ses compétences d'encadrant mixte ou cumul de fonctions

Formation recyclage selon l'art. R 4412-94 alinéa 2 du Code du Travail (sous-section 4)

Votre contact

IFRB Poitou Charentes
05 49 61 20 66
contact@ifrbpoitoucharentes.fr

Durée

1,00 jour - 7:00 heures

Public

L'employeur et toute personne cumulant les responsabilités de l'encadrement technique et de chantier dans le cadre d'interventions sur matériau amiante ou présence suspectée d'amiante.

Pré-requis

Être âgé de plus de 18 ans.

Savoir lire et écrire le français.

Détenir une attestation de compétences d'encadrant mixte ou cumul de fonctions dit de sous-section 4

Détenir une attestation médicale* d'aptitude au poste de travail prenant en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire).

Le stagiaire devra **se présenter avec les EPI de base*** (tenue de travail, chaussures de sécurité, casque et une paire de gants)

***Indispensable à la délivrance de l'attestation de compétence. En l'absence, il ne pourra pas participer aux exercices pratiques,**

Moyens pédagogiques et supports

- Exposés suivis d'exercices exigeant de l'apprenant une participation et une implication importantes.

- Mise en situation des participants (y compris sur la plateforme) en fonction de leurs responsabilités et attributions au sein de l'entreprise selon les exigences de la réglementation amiante

- Utilisation de supports digitaux pour l'animation

Profil de l'intervenant

Formateurs, techniciens ou ingénieurs qualifiés, disposant d'une expérience confirmée dans le domaine de l'amiante et de la prévention des risques.

Informations complémentaires

Les participants sont invités à se munir d'une clé USB.

8 stagiaires maximum

Théorie validée par un test Q.C.M

Objectifs de la formation

Maintenir et actualiser les savoirs et savoir-faire acquis lors de la formation préalable ou du dernier recyclage

Respecter le contexte réglementaire relatif à la prévention du risque Amiante

Objectifs pédagogiques

- Mettre à jour ses connaissances des opérations spécifiques pouvant libérer des fibres d'amiante
- Connaître les dernières évolutions techniques et réglementaires
- Vérifier les procédures adaptées aux interventions et un mode opératoire
- Expliquer les consignes aux opérateurs
- Réagir face aux situations anormales

Contenu

- Caractéristiques, propriétés de l'amiante et effets sur la santé
- Connaître les régions comportant des terrains amiantifères
- Produits susceptibles de contenir de l'amiante : localisation, identification
- Produits de substitution
- Dispositif réglementaire (Code de la santé publique, Code du travail, réglementation ICPE, ADR, etc.)
- Documents exigibles lors des interventions sur des immeubles bâtis (rapports de repérages, diagnostics, NF X 46-020)
- Responsabilités pénales, administratives
- Analyse critique d'un repérage amiante et évaluation des risques
- Choix, mise en oeuvre, utilisation et maintenance des équipements de protection (individuelle et collective)
- Consignes à tenir en cas de situation d'urgence et situations anormales
- Gestion des déchets (emballage, marquage, transport, élimination, etc.)
- Contrôles sur chantier (mesures d'empoussièrement, dépression, étanchéité, rejets d'effluents, etc.)
- Documents de chantier (traçabilité, BSDA, fiches d'expositions, etc.)

Modalités d'évaluation des acquis

Épreuve théorique : à minima 20 minutes

Épreuve pratique : environ 1 heure

Documents délivrés à la suite de l'évaluation des acquis

Attestation de compétences si réussite aux évaluations théoriques et pratiques

Attention : la délivrance de l'attestation est soumise à la réussite de l'ensemble des épreuves pratiques (y compris à la réalisation d'une décontamination réelle en sas à 5 compartiments équipés de douches)

Attestation de compétences valide 3 ans.

Critères et modalités d'évaluation

A l'issue de la formation, les participants seront invités à évaluer les apports de la formation et l'atteinte des objectifs pédagogiques à l'aide d'un questionnaire

